



Augmentation de loyer important

Par **gcordier**, le 17/11/2009 à 15:51

Bonjour,
ma belle mère occupe un logement depuis environ 20 ans loyer actuel 390€ hors charges pour lequel il n'a pas été fait de contrat de location. le propriétaire veut lui appliquer une augmentation de 70 euros à défaut il lui donnera un préavis de deux mois pour quitter les lieux. de plus d'après lui le contrat de bail n'est plus obligatoire.

mes questions : - est ce vrai ?

- a t il le droit d'appliquer une augmentation comme celà

- qu elles sont les possibilités de refus et les conséquences pour ma belle mère.

merci d'avance